



COMPETENCE PROFESSIONNELLES

Nous assurons la surveillance médicale des salariés de tous les secteurs d'activité hormis :

- L'agriculture
- La fonction publique

Notre agrément nous permet de suivre tous les salariés de droit privé :

- De l'industrie et du commerce
- Des bâtiments et travaux publics
- Du travail temporaire
- Des professions libérales et artisanales
- Du secteur associatif